

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT**

QUINZE OCTOBRE à 20 H 30

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.

Date de convocation : 09/10/2020.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Alain ALLEC, Gilbert CHAMPION, Mikaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, Christian FOURNIER.

Excusé :

Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir de vote : 0

Votants : 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Décision modificative du budget
- Formation des élus
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Renouvellement taxe d'aménagement
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Attribution de subvention
- Demande remboursement location salle
- Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil que pour la bonne compréhension de la décision modificative du budget, il serait judicieux de modifier le déroulé de la séance de la façon suivante, étant précisé que l'ordre du jour demeure le même :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Formation des élus
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Décision modificative du budget
- Renouvellement taxe d'aménagement
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Attribution de subvention
- Demande remboursement location salle
- Questions diverses

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer les points suivants en questions diverses :

- Points sur les travaux des différentes commissions.

Puis, Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaite aborder d'autres points en questions diverses.

- M. Alain ALLEC : informations voirie
- Mme Dominique LECERF : demande ERP Centre Culturel Charles Caraz et Maurice CARRAS, défibrillateurs
- Mme Marlène PINTO : SEMIG, CCAS et Communication

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020-38 :

Objet : Formation des élus

Vu l'article L2123-12 du CGCT,

Madame le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- d'adopter la proposition du Maire,

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 775,70 €.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N° 2020-39

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le financement du projet école/château, compte-tenu des avances que la commune a dû faire (FCTVA, attente des versements des subventions...), le Conseil Municipal avait approuvé par délibération du 22 novembre 2017 l'ouverture auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 400.000 €. Par délibérations n°2018-32 en date du 10 octobre 2018 et 2019-33 en date du 8 octobre 2019, le Conseil Municipal avait voté le renouvellement de cette ligne de trésorerie à chaque fois pour une durée d'un an.

Mme le Maire indique aux conseillers qu'à ce jour, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône n'a pas encore communiqué à la commune le montant qu'il restera à lui verser, après déduction des subventions perçues par elle, pour solder cette opération sous mandat. En attendant de connaître ce montant pour pouvoir réaliser le prêt définitif, il conviendrait donc de délibérer pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie à hauteur de 250.000 euros sur une durée d'un an.

Mme le Maire présente la nouvelle proposition reçue de la Caisse d'Epargne et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne, le conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- **d'approuver** le renouvellement auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie dénommée « ligne de trésorerie interactive »

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie aux conditions décrites ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire,

- **d'autoriser** Madame le Maire ou la personne qu'il habilitera à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.

DELIBERATION N° 2020-40

Objet : Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) la décision modificative telle qu'elle est présentée.

DELIBERATION N° 2020-41

Fiscalité de l'urbanisme – Renouvellement du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents (15 voix pour, 0 abstention et 0 contre) :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement à 3%,
- de ne pas fixer d'exonérations facultatives.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2023). Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DELIBERATION N° 2020-42

Objet : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609 C nonies alinéa 7 du IV du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) approuve la désignation de :

- M. Bernard GLABACH, en qualité de représentant titulaire à la CLECT, et
- M. Pierre PIVOTSKY, en qualité de représentant suppléant à la CLECT.

DELIBERATION N° 2020-43

Objet : Attribution de subventions

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget, une somme a été budgétée au compte 6574 en vue de l'attribution de subventions aux associations communales ou intercommunales et qu'il avait été convenu d'attendre les éventuelles sollicitations de ces associations.

Madame le Maire indique qu'à ce jour la commune a reçu deux demandes émanant l'une d'une école et l'autre du Secours Populaire Français, comité de Beaurepaire.

Après discussions et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour, 4 contre et 1 abstention) :

Décide d'attribuer, à titre exceptionnel compte-tenu de la crise sanitaire actuelle la subvention suivante :

- Au Secours Populaire Français, comité de Beaurepaire, la somme de 150,00 €

DELIBERATION N° 2020-44

Objet : Demande de remboursement de location de salle suite crise sanitaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) de rembourser l'acompte de la location.

Questions diverses :

* Commission école : M. Gilbert CHAMPION indique que la commission s'est déjà réunie plusieurs fois et informe les conseillers des éléments suivants :

- Difficultés au niveau de la restauration scolaire suite à l'arrêt de travail d'un agent. Mme Annie PONTIUS, ancien agent à la retraite, a bien voulu exceptionnellement dépanner la commune bénévolement, ce dont le Conseil Municipal la remercie. M. Julien RIAS a également aidé l'équipe sur une partie du service, le nettoyage et la désinfection de la cantine. Pendant deux jours l'équipe a essayé de fonctionner sur un service mais cela s'est avéré très compliqué. Il a donc été décidé de reprendre deux services mais avec rajout de tables ce qui évite le temps d'attente de désinfection entre les services.

Suite à la démission de plusieurs membres du bureau de l'association de la cantine, il a été difficile de trouver de nouveaux parents désireux de s'investir mais un nouveau bureau a finalement été constitué avec 7 parents. L'ancien bureau fait le relais.

- Péri-scolaire : tenue d'une permanence avec Damien Reinier, Directeur de l'OVIV. Environ 7 parents sont venus. Une autre rencontre est prévue en novembre.

Le point positif a relevé : on a réussi à retrouver une équipe qui a envie de travailler ensemble au sein de l'école.

M. Gilbert CHAMPION constate que l'on assiste à un désinvestissement des parents en général.

* Commission locations salles : M. Bernard CLECHET indique que le nouveau règlement intérieur pour les associations et les locations privées sera présenté au prochain Conseil Municipal. Une réunion d'informations aux associations devrait être organisée le 3 décembre prochain.

* Commission patrimoine : Mme Dominique LECERF indique que les bâtiments qui ont fait l'objet d'une donation à la commune par l'ORCIV étaient finalement bien référencés auprès des services du SDIS sous l'appellation « Centre Culturel Maurice Caraz - Charles CARRAS ». Apparemment ces bâtiments sont classés de type 5. Suite aux contacts pris avec le Lieutenant DUTRUC du

service prévention du SDIS 38, il a été décidé de lui adresser un dossier afin de lever tous les doutes et de savoir ce que la commune peut exactement faire dans ces locaux.

Mme Dominique LECERF indique qu'elle est toujours en attente de devis pour les défibrillateurs.

* Commission communication : Madame Marlène PINTO indique que la commission se réunit tous les mois pour travailler sur les comptes-rendus du Conseil et sur la gazette. De nombreuses idées d'articles ont été donnés pour la gazette. L'annuaire des artisans est en cours.

Une demande a été formulée pour la mise en place d'un panneau d'affichage vers la cabane à livres.

* SEMIG : Mme Marlène PINTO indique qu'il y a 98 enfants à l'école maternelle répartis sur 4 classes. Le SEMIG a fait appel à une société extérieure pour le ménage complémentaire induit par le protocole sanitaire.

Suite au problème de transport rencontré à la rentrée, le SEMIG recherche une solution.

Il est rappelé que toutes les inscriptions des enfants de Montseveroux doivent être effectuées auprès de la mairie.

La panne du chauffage a été détectée.

Le budget (frais fournitures) de la commune au SEMIG va augmenter l'année prochaine pour passer à 50 € par enfant.

* CCAS : la volonté d'adhérer à l'Union Départementale des CCAS a été actée lors de la dernière réunion. Les colis de Noël ont été commandés.

La création d'une « commission séniors » est à l'étude au niveau de la vallée pour aider les CCAS à organiser certains évènements.

* Commission voirie : M. Alain ALLEC indique que le syndicat de voirie a effectué trois journées d'entretien de la voirie sur la commune.

Concernant le transfert de la voirie communale à la CCEBER : les discussions se poursuivent. En attendant, la CCEBER devrait prendre à sa charge la peinture des bandes blanches.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.